

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

(MENSUEL)

---

**N° 289. — Avril 1907.**

---

### AVIS

La prochaine séance aura lieu le *Mardi 9 Avril 1907*,  
à deux heures et demie précises, à l'*Hôtel de Ville de Senlis*.

#### ORDRE DU JOUR :

- 1° Procès-verbal;
- 2° Lecture du programme du Concours agricole de Chambly ;
- 3° Le hannetonnage ;
- 4° Le sucre et le vin, le Nord et le Midi ;
- 5° Les semences de betteraves. Vérification de la germination par les instituteurs.

---

**SENLIS**

IMPRIMERIE E. DUFRESNE

4. Rue du Puits-Tiphaine, 4

1907

## SOMMAIRE :

Procès-verbal de la Séance du 12 Mars 1907.  
L'Analyse des Semences de Betteraves.  
L'Enquête viticole parlementaire à Béziers. Déposition de M. Giret, président  
du Comice de l'arrondissement de Béziers.  
Société nationale d'Agriculture. La Crise de la Viticulture.  
Le Hannetonnage en Seine-et-Marne. Circulaire adressée à MM. les Délégués.  
Aviculture. Le Prix de revient d'un Poulet.  
Chronique de la *Société Agricole*.

---

---

## Tarif des Annonces

---

Les annonces à insérer dans le Bulletin de la Société, en dehors  
du texte et sans garantie de sa part, sont tarifées ainsi qu'il suit  
pour chaque insertion :

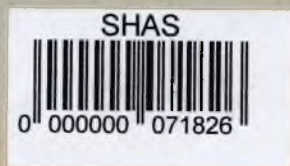
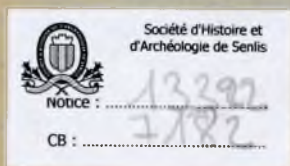
Une page.....	10 fr. »»
Une demi-page.....	5 »»
Un quart.....	2 50
Un huitième.....	1 25
Un seizième.....	0 75
Petites annonces de 25 mots..	0 25

Il suffit d'en adresser le texte avec un mandat-carte du prix du  
tarif à M. DUFRESNE, imprimeur à Senlis.

MM. les Cultivateurs pourront ainsi annoncer les *ventes ou  
achats d'animaux, de semences, etc.*, à des conditions très  
réduites.

---

Le Gérant : L. FAUTRAT.



# BULLETIN

DE LA ,

## SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

---

---

N° 289. — Avril 1907.

---

---

### Compte-Rendu des Travaux de la Société.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 12 MARS 1907

PRÉSIDENCE DE M. L. MARTIN, PRÉSIDENT.

Étaient présents au bureau : MM. Martin, Auguste Devouge, Paul Delaunay, Ferry, Duplessier, Fautrat.

Le Secrétaire de la Société, à l'ouverture de la séance, demande la parole pour féliciter l'honorable président de la Société, M. Martin, de sa nomination à la Société Nationale d'Agriculture.

« Cette nomination, dit-il, est un hommage rendu au dévouement de M. Martin, qui, depuis trente ans, au Bureau de la Société d'Agriculture et dans tous les Concours, s'est occupé de tout ce qui touche l'agriculture, pour la faire prospérer et contribuer à son progrès. C'est aussi un honneur rendu à la Société d'Agriculture, qui obtenait, à l'Exposition internationale de 1900, une médaille d'or, en témoignage de ses efforts. La place vacante dans la section de grande culture était l'objet de vives compétitions; les suffrages sont allés, après trois scrutins, reconnaître le mérite du Président de la Société de Senlis. Le Valois, comme la Brie, aura son représentant à la Société Nationale d'Agriculture, et c'est de toute justice. »

M. le Président remercie le Secrétaire des félicitations qui lui sont adressées, et il rend compte de la réunion mutualiste qui s'est tenue le dimanche 3 mars à Crépy. M. de Cornois, si profondément dévoué à l'œuvre de pré-

voiance agricole, a obtenu le plus légitime succès. La Société décide, pour encourager cette œuvre, de donner, en fin d'année, une gratification aux Secrétaires de Mairie qui auront eu le plus de travail à faire pour la production des actes réclamés par les règlements de la Mutualité.

Le Président entretient la Société d'un projet établi par les ingénieurs de la Compagnie des Trains-Renard. Ces trains se composent d'un tracteur entraînant des voitures et marchant à 25 kilomètres à l'heure. La Compagnie voudrait, dans l'arrondissement de Senlis, établir quatre lignes :

- de Senlis à Meaux ;
- de Senlis à Survilliers ;
- de Senlis à Acy ;
- de Senlis à Compiègne.

Une Commission, composée du Bureau et de MM. Anatole Dhucque, René Sagny, Boufflers et Parent, est nommée pour s'occuper de ce projet.

Des renseignements parvenus à la Société, il résulte que l'ensemencement en betteraves occupera, cette année, une plus grande étendue.

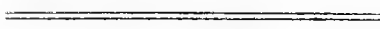
A propos des grèves, M. le Président cite l'exemple des Américains, qui s'assurent contre la grève comme l'on s'assure contre la grêle et l'incendie. Il signale un fait économique, relatif aux assurances, qui se produit dans quelques départements ; dans la Meuse, le Conseil général a nommé une commission pour organiser l'assurance ; dans la Somme, il en est de même, et un expert départemental est chargé d'instruire les réclamations des intéressés.

Les réformes à apporter au tarif des douanes font l'objet d'un nouvel examen. La Société est d'avis qu'un droit pourrait être demandé sur les graines oléagineuses, les laines et la tourbe litière.

Des expériences de distribution de force électrique seront faites au Concours de Chambly ; une force motrice, mise en œuvre par un ingénieur-électricien, sera transmise à des machines ayant besoin d'un moteur, et des déterminations pourront être utilement faites sur la déperdition subie par la transmission. Ces essais seront suivis et étudiés par une Commission compétente demandée à la Société des Agriculteurs de France.

*Le Secrétaire,*  
LÉON FAUTRAT.

*Le Président,*  
LÉON MARTIN.



## L'Analyse des Semences de Betteraves.

*But de l'essai des semences de betteraves.* — Quand le cultivateur a fait choix d'une betterave de bonne race parfaitement sélectionnée, possédant, en un mot, des qualités héréditaires bien établies, il est essentiel qu'il s'adresse à des semences germant très vite et en très grand nombre, livrant des germes sains et aussi vigoureux que possible.

Si les graines lèvent en presque totalité, le semis fournit une ligne ininterrompue de plantules, et, au démariage, il devient facile de placer les racines à des intervalles réguliers; le nombre des manquants se trouvera, par ce fait, réduit au minimum.

Une germination rapide restreint les chances de destruction des plantules, toujours si nombreuses au début de la végétation; l'avance qu'elle leur assure, se maintenant jusqu'à la récolte, favorise à la fois les rendements et la qualité des racines. Quant à la santé et à la vigueur initiales des graines, elles sont la meilleure garantie d'un développement satisfaisant pendant tout le cours de la campagne.

C'est aux stations spéciales que l'agriculteur s'adresse, non pour déterminer les qualités héréditaires des semences, appréciables seulement par une expérience de culture, mais pour juger de leur vitalité, pour juger des qualités individuelles que nous venons d'énumérer.

Pour que l'analyse le renseigne utilement, complètement et de façon précise, elle doit lui fournir des indications simples, facilement intelligibles, correspondant aux applications pratiques immédiates. Voyons s'il en est ainsi avec les méthodes actuellement en usage pour la betterave.

*Normes françaises.* — Par une décision du 4 février 1894, le Syndicat des fabricants de sucre de France, s'inspirant à la fois des normes de Magdebourg et des chiffres adoptés par la sucrerie autrichienne, a fixé comme suit les conditions des marchés de graines de betteraves :

1° La graine de betterave proviendra de la dernière récolte. Elle sera loyale et marchande, c'est-à-dire qu'elle remplira les conditions suivantes :

Elle donnera de 50.000 à 70.000 germes par kilogramme de semences;

150 germes par 100 glomérules de semences à gros grains;

130 germes par 100 glomérules de semences à petits grains.

Les semences à gros grains sont celles dont le nombre ne dépasse pas 45 par gramme.

2° Il est admis qu'après quinze jours de germination, il y aura, au maximum, les nombres ci-après de graines n'ayant pas germé :

20 pour 100 pour les semences à gros grains ;

30 pour 100 pour les semences à petits grains.

3° L'humidité ne devra pas dépasser 15 pour 100 du poids total brut ; les impuretés (matières étrangères : terre, bois, feuilles, etc.) n'excéderont pas la proportion de 3 pour 100.

Avant de discuter ces chiffres, rappelons quelques notions physiologiques très simples, qui serviront de base à notre argumentation.

*Supériorité des grosses semences.* — Ce qu'on appelle improprement « graine de betterave » est, en réalité, un assemblage de fruits soudés les uns aux autres, un *fruit composé* ou *glomérule*. Les plus gros glomérules sont issus des fleurs épanouies les premières. Or, dans la machine végétale, comme dans une machine quelconque, l'importance du travail organique, le rendement, est en raison directe de la durée de ce travail ; les fleurs apparues les premières fabriquent les amandes les plus lourdes, les plus mûres, les mieux constituées. Ce fait, que l'un de nous a mis en lumière il y a plusieurs années, est général ; il est vrai pour la betterave comme pour les autres espèces végétales. Aux plus gros glomérules, provenant, nous le répétons, des fleurs épanouies les premières, correspondent les amandes les plus grosses ; aux plus petits glomérules, les amandes les plus petites.

Il résulte de nos vérifications que le poids des glomérules et celui des amandes varient dans le même sens. Les amandes les plus lourdes fournissent les betteraves les plus vigoureuses, les meilleures récoltes par conséquent. Les différences constatées en culture avec les petites semences, on le conçoit, s'atténuent d'autant plus que la maturité du porte-graines a été plus parfaite, plus régulière, que la saison végétative a été plus favorable aux racines issues des différentes semences. Mais que la maturité des betteraves porte-graines laisse à désirer, que les plantules issues des graines de différents poids aient à lutter contre la sécheresse, contre des champignons ou d'autres circonstances défavorables, c'est alors que la supériorité des gros glomérules s'affirme nettement. Comme la prudence commande au cultivateur de mettre toutes les chances de son côté, ses préférences doivent donc aller aux gros glomérules. Pour les betteraves, comme pour les autres espèces, la notion du poids des graines présente par conséquent un intérêt très réel.

*Nécessité de relever le taux de germination des glomérules moyens.* — Comment se classent les graines que nous livrent les producteurs ? Voici les

chiffres que nous avons obtenus à la Station pour les trois dernières campagnes d'analyses (les poids indiqués se rapportent à 1.000 glomérules) :

	1903-1904.	1904-1905.	1905-1906.
	Pour 100.	Pour 100.	Pour 100.
Petites graines : au-dessous de 14 grammes.	0.95	2.30	1.35
— de 14 à 16 grammes.....	7.66	6.58	17.50
— de 16 à 18 grammes.....	11. »	11.52	21.56
Graines moyennes : de 18 à 20 grammes....	25.36	28.95	23.23
— de 20 à 22 grammes....	26.32	23.95	17.17
Grosses graines : au-dessus de 22 grammes.	28.71	27.30	19.19
	100.00	100.00	100.00

Les normes énoncées plus haut établissent seulement deux catégories de glomérules, suivant leur grosseur : 1° les petits glomérules, qui sont au nombre de 45 au moins par gramme (ils pèsent, par conséquent, 22 gr. 2 le mille); 2° les gros glomérules, qui comprennent tous ceux d'un poids supérieur à 22 gr. 2. A cette classification, qui est trop sommaire, nous proposons de substituer la suivante, de distinguer :

Les petits glomérules, pesant moins de 18 grammes le mille ;

Les glomérules moyens, pesant de 18 à 22 grammes ;

Les gros glomérules, pesant plus de 22 grammes.

Le Syndicat des fabricants de sucre se contente, pour les petites graines, d'une germination minima de 70 pour 100; ce chiffre est trop faible. Voici, en effet, les moyennes que nous avons atteintes pendant les trois dernières campagnes d'analyses, avec les graines pesant de 18 à 22 grammes :

En 1903-1904 .....	72.09	pour 100
En 1904-1905 .....	73.80	—
En 1905-1906 .....	82.61	—

Même pendant la mauvaise année 1903-1904, le chiffre réglementaire de 70 pour 100 a été dépassé; il a atteint 72 pour 100. Notons que, dans cette moyenne, entrent quelques échantillons très mauvais, adressés à la Station à la suite de litiges.

Ces chiffres nous autorisent à réclamer, pour les glomérules moyens, une germination d'au moins 75 pour 100, en conservant celle de 70 pour 100 pour les petits glomérules, et de 80 pour 100 pour les gros.

La nécessité de relever le taux de germination des glomérules moyens s'impose d'autant plus que ceux-ci sont les plus nombreux; nous avons vu qu'en 1903-1904 ils représentaient 51.68 pour 100, en 1904-1905, 52.30 pour 100, disons la moitié au moins des échantillons du commerce. En 1905-1906, année exceptionnellement bonne, les petites semences ayant parfaitement mûri, on en a moins éliminé au criblage.

Ces minima, nous en sommes convaincus, pourront être relevés à bref délai, lorsque la dessiccation artificielle des semences se généralisera, lorsque les producteurs prendront l'habitude de pousser plus loin le criblage de leurs graines, en éliminant les petites graines stériles qu'on rencontre encore trop souvent dans les échantillons.

Dans le tableau ci-dessous, nous indiquons les taux de germination obtenus pendant les trois dernières années, pour les glomérules de différents poids essayés à la Station :

	1903-1904.	1904-1905.	1905-1906.
	Pour 100.	Pour 100.	Pour 100.
Glomérules pesant moins de 14 grammes ....	57.50	66 »	72.75
— de 14 à 16 grammes .....	62.25	73.75	74.07
— de 16 à 18 grammes .....	64.13	72.91	77.23
— de 18 à 20 grammes .....	70.09	73.49	82 »
— de 20 à 22 grammes .....	74.02	74.54	83.43
— plus de 22 grammes .....	78.27	77.91	86.52

Les chiffres de ce tableau mettent en lumière ce fait que les écarts de germination qui existent entre les grosses et les petites semences, atténués dans les bonnes années, par suite d'une maturation plus égale des diverses parties de l'inflorescence, s'accroissent, au contraire, dans les mauvaises, où la supériorité des grosses graines se manifeste de façon éclatante.

*Énergie germinative.* — Ce qui précède vient encore à l'appui de notre thèse : il faut donner la préférence aux grosses graines. Aux raisons de cette préférence que nous avons déjà fait connaître s'en ajoute une autre : elles germent plus vite que les petites. C'est ce qui ressort des chiffres ci-dessous. Ce que nous appelons ici gros glomérules, ce sont ceux qui restent sur un crible à trous circulaires de 5 millimètres et demi de diamètre; les moyens passent à travers ce crible et sont retenus par celui de 3 millimètres et demi; les petits traversent ce dernier crible.

Sur 100 glomérules germants de chaque catégorie, voici, pour dix essais pris à la suite parmi nos analyses de l'année 1905-1906, c'est-à-dire d'une année exceptionnellement bonne, la proportion moyenne de ceux qui sont sortis après cinq jours :

Gros glomérules.....	96.18 pour 100
Glomérules moyens.....	85.86 —
Petits glomérules.....	79.12 —

De l'examen des registres où sont consignés les résultats des quelques milliers d'essais exécutés depuis vingt-deux ans à la station de Paris, il ressort que les bonnes semences de betteraves fournissent, après cinq jours de séjour dans nos germoirs déposés à l'étuve Schribaux, les quatre

cinquièmes au moins des glomérules germés comptés à la fin de l'essai. C'est ce chiffre que nous voudrions voir adopté.

*L'indication du nombre des germes émis lors de l'essai est sans utilité.* — Nous arrivons à la proportion des germes fournis, soit par 100 glomérules, soit par kilogramme de semences.

Cette indication, qui figure dans les normes adoptées en France et à l'étranger, est-elle justifiée? A notre avis, elle complique grandement l'analyse, et sans le moindre avantage.

Chaque glomérule produit assez souvent plusieurs germes; puisqu'au démariage on n'en conserve jamais qu'un seul, c'est le premier qui doit particulièrement nous intéresser; un second germe a moins de valeur que le premier, et un troisième moins de valeur que le second. En d'autres termes, toutes choses égales d'ailleurs, la valeur utile des graines de betteraves n'est pas proportionnelle au nombre des germes qu'elles fournissent. On nous dira que ce nombre est une indication de leur vitalité. Rien de plus exact. Mais est-ce que l'énergie germinative, d'une part, et, de l'autre, le nombre des glomérules germés pour 100, ne nous en fournissent pas une mesure autrement précise? On objectera, et avec raison, que la résistance du semis aux chances de destruction augmente avec le nombre des germes. Mais les habitudes de la culture réduisent presque à néant ce nouvel argument. A l'hectare, on confie au sol au moins 25 kilog. de semences. Considérons le cas le plus favorable à notre thèse, celui où l'on emploie de grosses semences, du poids de 25 grammes le mille, et germant à 80 pour 100. Un hectare reçoit 800.000 glomérules germants, soit 80 par mètre carré: c'est près de dix fois le nombre de racines conservées au démariage. Dans ces conditions, nous demandons quelle influence peut bien jouer un supplément de quelques germes au mètre carré.

Hâtons-nous, d'ailleurs, de rassurer ceux que les raisons précédentes n'auraient pas suffisamment convaincus. L'expérience démontre, en effet, que si les glomérules germés atteignent le pourcentage de 70-80 fixé par les normes, la proportion de germes exigée (130-150) se trouve le plus souvent réalisée; quant au nombre de germes par kilogramme, il l'est presque invariablement. La première condition remplie, la seconde l'est également. C'est donc compliquer l'analyse à plaisir, la rendre plus laborieuse et moins intelligible, que de déterminer le nombre des germes fournis par les glomérules.

On sait qu'à poids égal, les petits glomérules produisent, dans les essais de laboratoire, plus de germes que les gros; l'indication du nombre de germes au kilogramme favorise donc les petites graines, qui, pratiquement, sont les plus mauvaises. Il y a là une erreur qu'on ne saurait laisser se perpétuer.

*Conclusion.* — En résumé, nous demandons que les modifications suivantes soient apportées aux normes en usage dans le commerce des semences de betteraves à sucre :

1° En ce qui concerne le pourcentage des glomérules en état de germer :

Après quatorze jours d'essai, le nombre des glomérules germés atteindra au minimum :

70 pour 100 pour les semences d'un poids inférieur à 18 grammes le mille ;

75 pour cent pour celles dont le poids est compris entre 18 et 22 grammes ;

80 pour 100 pour celles d'un poids supérieur à 22 grammes ;

2° En ce qui concerne l'énergie germinative :

Après cinq jours d'essai, les quatre cinquièmes au moins des glomérules susceptibles de germer devront avoir produit un germe, ce qui revient à dire que les semences pesant moins de 18 grammes le mille auront donné, au minimum, 56 pour 100 de glomérules germés ; celles d'un poids compris entre 18 et 22 grammes, 60 pour 100, et celles d'un poids supérieur à 22 grammes, 64 pour 100.

3° En ce qui concerne les germes :

Suppression complète des indications relatives aux nombres de germes par 100 glomérules et par kilogramme de semences.

E. SCHRIBAUX,

Directeur

de la Station d'essais de semences de l'Institut agronomique.

Léon BUSSARD,

Sous-Directeur

---

## L'Enquête viticole parlementaire à Béziers.

---

DÉPOSITION DE M. GIRET,

président du Comice de l'arrondissement de Béziers.

Nous sommes intimement convaincus que la mévente des vins du Midi n'est pas due à la surproduction naturelle, mais bien, en premier lieu, à la production artificielle par le sucrage et le mouillage, et, en second lieu, à l'absence de débouchés aux alcools et aux eaux-de-vie des vins naturels.

*Sucrage.* — Contre la production artificielle par le sucrage, nous demandons le relèvement général du droit sur les sucres, au moins égal aux anciens droits. Ce moyen nous paraît, à la fois, le plus simple et le plus efficace. Le plus simple parce qu'il n'entraîne après lui aucune complication de législation. Le plus efficace parce qu'il supprime toute réglementation et partant toutes

les fissures, malheureusement trop nombreuses dans toutes les lois viticoles édictées à ce jour.

Il aurait de plus, et surtout, l'avantage de fournir à l'État de nouvelles ressources sans grever sensiblement le budget des ménages ouvriers, les plus intéressés à voir disparaître du marché les vins artificiels dont ils sont les premiers consommateurs et les victimes.

Dans tous les cas, si notre demande, à la fois si simple et si juste, n'était pas acceptée, il faudrait que le sucrage des moûts et des vins fût formellement interdit, sauf pour la chaptalisation des moûts autorisée seulement pendant les vendanges et effectuée sous le contrôle de la Régie, les sucres employés à cet effet devant payer une surtaxe égale aux droits de consommation de l'alcool qu'ils contiennent en puissance, et que, pour assurer l'efficacité de cette interdiction et de ces mesures, les sucres ne puissent circuler que munis d'une pièce de Régie par quantité supérieure à 15 kilog. Nous demandons, en outre, l'interdiction de la fabrication des vins de sucre pour la consommation familiale.

*Mouillage.* — Contre la surproduction artificielle par le mouillage, et pour éviter les acquits et sorties fictifs, nous acceptons la déclaration de récolte suivant l'article 4 du projet de loi de M. Cazeaux-Cazalet, avec affichage à la mairie et contrôle une fois l'an.

Nous demandons, en outre, l'affichage hebdomadaire de la sortie des vins de chez les récoltants et la suppression du registre n° 1.

Contre le mouillage chez le débitant, nous demandons la suppression de l'alinéa 6 du paragraphe 2 de la circulaire n° 572 (19 juillet 1904) tolérant chez les épiciers ou débitants la fabrication de boissons dites de ménage. Enfin la répression énergique de toutes les fraudes commerciales.

*Alcools.* — Pour faciliter les débouchés aux alcools et eaux-de-vie de vin, nous demandons une allocation aux producteurs d'eaux-de-vie et d'esprits provenant de la distillation des vins naturels (projet Augé).

*Transports.* — Nous demandons la réduction des prix de transport des vins sur les voies ferrées. Finalement nous demandons que tous les remèdes proposés soient applicables à l'Algérie et à la Tunisie pour les quantités que ce dernier pays est autorisé à importer annuellement.

Tels sont, aussi condensés que possible, les vœux que nous considérons comme le minimum de nos revendications.

Nous nous permettons d'appeler toute votre attention sur l'urgence de ces mesures, car tout nous fait prévoir que la persistance de cette crise économique amènera, à bref délai, une crise sociale plus grave et plus redoutable.

## Société nationale d'Agriculture.

---

### La Crise de la Viticulture.

M. H. Sagnier avait insisté déjà, à propos de la crise si grave que subit actuellement la viticulture française, sur l'importance des fraudes commises sur les vins et sur la responsabilité, en cette matière, de l'Administration des Contributions indirectes, qui n'a pas toujours et partout rempli son devoir.

M. Prosper Gervais le reconnaît lui aussi, mais il n'est pas de ceux, au surplus, qui voient dans les fraudes le facteur essentiel, dominant, et pour ainsi dire unique, de la crise si grave dont souffre en ce moment la viticulture. Cette crise a des causes multiples, lointaines, complexes, auxquelles il faut remonter si l'on veut se rendre compte de l'étendue du mal et des remèdes qu'il comporte.

Les origines de la crise, selon M. Gervais, prennent leur source dans la crise phylloxérique, qui, en détruisant le vignoble, a du même coup bouleversé toutes les industries qui en dérivent, modifiant à la fois les pratiques culturales et les produits, les habitudes des consommateurs et les nécessités du commerce; si bien que la crise phylloxérique, surmontée et vaincue en apparence, apparaît comme plus redoutable dans ses conséquences éloignées que dans ses conséquences immédiates.

La substitution des vignes greffées sur porte-greffes américains à nos vignes indigènes franches de pied a déplacé la production, d'abord par l'augmentation des rendements, ensuite par l'émigration du vignoble des coteaux dans les terrains de la plaine et l'extension inattendue de l'aire de culture de la vigne.

Sans doute la production méridionale demeure encore, par sa masse, la véritable maîtresse du marché des vins; mais il est facile de comprendre que, sous l'influence du développement incessant de la production dans les autres régions viticoles où elle avait jusqu'à ce jour un très large accès, elle se trouve lentement refoulée au dehors de ces centres qui tendent de plus en plus à se suffire à eux-mêmes; et sur ces points elle n'est plus en mesure de lutter avec la production locale qu'à une condition: c'est de lutter de bon marché avec elle.

D'autre part, sur les grandes places de consommation, la production méridionale ne conserve sa maîtrise qu'à la condition de baisser ses prix au niveau des prix de la fabrication artificielle.

M. Prosper Gervais, toutefois, ne croit pas qu'il y ait réellement surproduction, dans le sens absolu et économique de ce terme, comme beaucoup de bons esprits ne craignent pas de l'affirmer. M. Prosper Gervais démontre qu'en réalité cette surproduction est plus apparente que réelle.

Mais M. Prosper Gervais insiste sur le mauvais état actuel du commerce des vins et sur l'influence, trop négligée jusqu'ici, que cet état du commerce exerce sur la crise viticole. Il déplore cette quasi déchéance de notre grand commerce méridional, parce que nul plus que lui n'est pénétré de la nécessité pour notre production de s'appuyer sur une organisation forte et puissante.

La situation générale actuelle de la viticulture est aggravée par ce fait qu'elle ne date pas d'aujourd'hui; le mal s'envenime en vieillissant. Elle s'est en outre aggravée, dit M. Prosper Gervais, jusqu'à l'exaspération, du fait de certaines dispositions législatives dont on peut dire, sans exagération, qu'elles ont porté le coup de grâce au marché des vins : ce sont les lois de 1903 sur le Régime des sucres et sur le Régime des alcools.

La première, en permettant, en autorisant, en légalisant, pour ainsi dire, la pratique du sucrage des vendanges et de la fabrication des vins de sucre, a pour conséquence éternelle la pléthore et l'encombrement du marché des vins. La seconde, en paralysant la distillation des vins, a pour effet de mettre la viticulture dans l'impossibilité de liquider ce trop-plein.

Il faut à tout prix, dit M. Prosper Gervais, favoriser la distillation.

Pour enlever aux détenteurs de mauvais vins la tentation de les jeter sur le marché, comme pour favoriser la distillation, il ne suffit pas de pouvoir distiller; il faut que la distillation soit rémunératrice, d'où la nécessité de créer un intérêt à la distillation. Or, la distillation ne peut être rémunératrice tant que les alcools d'industrie viendront faire aux alcools de vin cette concurrence qui a si gravement compromis la production de nos eaux-de-vie naturelles. C'est pourquoi on a demandé que des bonifications fussent accordées à la distillation des vins, et que parallèlement des bonifications fussent accordées aux alcools d'industrie allant à la dénaturation, en vue des usages industriels.

M. P. Gervais croit fermement que, avec beaucoup de bonne volonté et un esprit de sage conciliation, il est possible de trouver sur cette question du sucrage des vendanges, aussi bien que sur celle du régime de l'alcool, des solutions qui, tout en donnant satisfaction aux revendications de la viticulture dans ce qu'elles ont de fondé et de légitime, sauvegardent et respectent les intérêts pareillement légitimes d'autres régions ou d'autres productions de la France.

M. Prosper Gervais demande donc l'intervention décisive du Parlement, qui seule, selon lui, peut sauver la viticulture française.

Si tous les membres de la Société applaudissent la communication de M. Gervais et se montrent d'accord pour demander la répression des fraudes et souhaiter leur extinction, au nom des agriculteurs de betteraves de la région du Nord, MM. Pluchet et Petit font toutes réserves en ce qui concerne les mesures législatives touchant le régime des sucres et le régime des alcools.

H. HITIER.

---

## Le Hannetonnage en Seine-et-Marne.

---

### Circulaire adressée à MM. les Délégués.

Monsieur le Délégué,

Dans la séance de la Chambre syndicale agricole du 2 mars dernier, vous avez été nommé délégué pour la destruction des hannetons dans votre commune.

Voici la situation de cette question :

Depuis 1889, grâce à l'initiative que nous avons prise, on a détruit dans l'arrondissement de Meaux 462.900 kilogrammes de hannetons.

Si nous ne faisons rien en 1907 pour la destruction de ces insectes, les dépenses faites précédemment, et qui ont atteint 92.660 francs, seraient pour ainsi dire perdues. Pour arriver à notre but — la destruction des vers blancs — il faut continuer notre œuvre cette année.

D'un autre côté, quoique le hannetonnage soit déclaré obligatoire par la loi, l'expérience de l'obligation pour l'échenillage et l'échardonnage nous prouve qu'on ne peut arriver à aucun résultat sérieux sans prime.

Pour trouver des ouvriers qui se chargent du ramassage des hannetons, il est nécessaire qu'ils puissent gagner largement le prix de leurs journées, en se livrant à ce travail. Or, cette opération donne des produits très irréguliers d'un jour à l'autre. L'expérience nous a démontré que nous pouvions en trouver lorsque le prix est voisin de 30 centimes par kilogramme.

Pour assurer le recrutement de ce personnel, il est nécessaire d'ajouter à la prime de 10 centimes accordée par le département, 10 centimes votés par la commune, plus une contribution voisine de 10 centimes fournie par les

cultivateurs intéressés, de façon à produire un total de 30 centimes ou approchant autant que possible ce chiffre.

Pour remplir votre mission de délégué pour le hannetonnage, nous vous adressons les instructions suivantes :

Aussitôt après la réception de cette circulaire, vous voudrez bien vous entendre avec M. le Maire de votre commune pour organiser au plus tôt une réunion où seront convoqués les instituteurs, les cultivateurs et tous ceux qui s'intéressent à la destruction des hannetons, et vous leur soumettrez les questions suivantes :

1° Demande au Conseil municipal de vouloir bien ajouter à la prime du département 10 centimes, au minimum, à prendre soit sur les dépenses imprévues, soit sur le budget additionnel de 1907, la valeur de cette dépense pouvant être estimée d'après les résultats obtenus antérieurement.

2° Demande aux cultivateurs intéressés de se cotiser pour ajouter un supplément de 10 centimes par kilogramme de hannetons.

3° Il faut que tous ceux qui voudront chasser les hannetons aient à leur disposition le matériel suffisant, c'est à-dire des perches à crochet pour secouer les branches des arbres, une bêche pour recevoir les hannetons tombés, et des sacs pour les porter au lieu de réception. Des propriétaires de la commune pourront permettre de couper le bois nécessaire pour les perches, et des cultivateurs pourront fournir gratuitement des sacs à engrais. Il suffira d'obtenir quelques fonds par souscription volontaire pour l'achat des bâches et la confection des perches. Quelques communes doivent encore posséder les bâches dont on a fait usage en 1904. Tout ce matériel doit être prêt au 25 avril prochain.

4° Il faut organiser dans chaque commune le mode de réception et de pesage des hannetons ramassés. Il est bon que des heures de réception soient indiquées chaque jour aussitôt après l'apparition des hannetons. Comme le moment le plus propice pour faire la chasse est le matin jusqu'à huit heures et dans la journée jusqu'à quatre heures du soir, l'on pourrait indiquer comme heures de réception neuf heures du matin et cinq heures du soir. Des balances et des poids, que l'on peut trouver dans chaque commune, doivent être installés aux lieux de réception. Le Maire doit désigner, autant que possible parmi les conseillers municipaux, les personnes chargées de constater les poids et de tenir un registre indiquant les noms des ramasseurs en regard des poids constatés.

Dans les communes d'une grande étendue, il conviendra d'indiquer plusieurs lieux de réception, pour éviter des déplacements trop considérables.

Les gardes champêtres pourront être chargés de faire conduire les hannetons du lieu de réception au lieu de destruction, et de s'assurer qu'on ne présente pas plusieurs fois au pesage les mêmes hannetons.

5° Il y a lieu de prévoir le mode de destruction. Des cultivateurs de la commune pourront être chargés de ce soin. Les frais occasionnés seront compensés par la valeur, comme engrais, des hannetons détruits. Divers modes peuvent être adoptés, soit par l'immersion dans l'eau bouillante, soit par l'introduction des sacs de hannetons pendant huit ou dix minutes dans un four préalablement chauffé avec quelques fagots. C'est la destruction par l'eau bouillante qui a été généralement employée jusqu'ici.

6° Il convient d'assurer l'avance du paiement des primes de hannetonnage, soit par les communes, soit par des cultivateurs désignés. Les ouvriers qui auront ramassé les hannetons ne peuvent en effet attendre longtemps pour le paiement de leur travail.

7° La Société d'Agriculture de Meaux ayant à sa disposition une somme importante à répartir entre les personnes qui se seront le plus distinguées dans le ramassage des hannetons, nous vous adressons deux exemplaires d'une feuille de renseignements que vous aurez à remplir, en y ajoutant toutes appréciations personnelles capables d'éclairer la Société pour l'attribution de ces récompenses.

Vous voudrez bien, dans la réunion que vous aurez provoquée, d'accord avec M. le Maire de votre commune, faire prendre toutes les résolutions nécessaires et prier M. le Maire de donner toute publicité désirable aux dispositions arrêtées, afin que les ramasseurs éventuels sachent exactement le montant de la prime qui leur est offerte, et afin qu'ils n'ignorent pas que la Société d'Agriculture attribue des primes en espèces et des médailles aux personnes qui contribuent activement à la destruction des hannetons.

La mission dont vous êtes chargé est très importante pour l'agriculture de votre commune, et nous comptons que vous mettrez le plus grand zèle à la remplir.

Veillez agréer, mon cher Collègue, l'expression de ma considération la plus distinguée.

J. BÉNARD,

Président de la Société d'Agriculture,  
du Comice et du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux.

---

## Aviculture.

### LE PRIX DE REVIENT D'UN POULET

Etablir le prix de revient d'un poulet, est une des questions les plus délicates qui se puissent poser à quiconque s'occupe d'élever des volailles ; et li a fallu un certain courage à mon camarade Georges Meesters pour oser la soulever dans le *Progrès Agricole*.

Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que des éleveurs aussi expérimentés que notre collaborateur, s'essayent à résoudre le difficile problème sur lequel reposent toutes les spéculations de l'aviculture, et il m'a paru intéressant de réunir ici quelques-unes des solutions qui ont été proposées par des praticiens, des éleveurs, en puissance d'une expérience déjà longue.

M. Léon Lacroix, qui dirige une importante exploitation avicole à Westmalle (Belgique), établit ainsi son compte de production d'un poulet à 3 mois :

400 œufs mis en incubation produisent 300 poussins, qui coûtent, à l'âge de 3 mois :

400 œufs à 0 fr. 15 . . . . .	60 »
Frais d'incubation . . . . .	20 »
Chauffage de l'éleveuse . . . . .	17 »
Main-d'œuvre. . . . .	67 50
Nourriture. . . . .	332 50
	<hr/>
Total . . . . .	497 fr.

D'après M. Léon Lacroix, un poulet à 3 mois reviendrait ainsi à 497 : 300 = 1 fr. 65.

Un autre éleveur belge, M. Knaeps, a calculé que, dans son exploitation de Merchtem, 300 poulets à l'âge de 3 mois lui coûtaient en nourriture :

1 <sup>er</sup> mois . . . . .	81 »
2 <sup>e</sup> — . . . . .	128 70
3 <sup>e</sup> — . . . . .	157 50
	<hr/>
	367 20

Supposant que les autres frais sont les mêmes, les dépenses de nourriture étant seulement un peu plus élevées à Merchtem (367 fr. 20 au lieu de 332 fr. 50), le prix de revient d'un poulet à 3 mois, en adoptant les chiffres de M. Knaeps, ressortirait à 1 fr. 77.

Ces prix de revient sont très sensiblement différents du prix de 0 fr. 90 établi par M. Georges Meesters, et il est aisé de voir que la différence provient surtout des dépenses de nourriture, comptées :

332 50 par M. Léon Lacroix.  
367 20 par M. Knaeps.  
175 80 par M. Georges Meesters.

De tels chiffres sont bien faits pour surprendre, et nous avons cherché d'où provenaient les écarts qu'ils présentent entre eux.

Voyons d'abord les quantités de nourriture distribuées :

Pour 100 poulets, Georges Meesters donne en 3 mois, 548 kil. 500 de différentes pâtées qui lui coûtent 58 fr. 60.

D'autre part, pour 100 poulets, Knaeps donne en 3 mois, 615 kil. de nourritures diverses, qui lui coûtent 112 fr. 40.

La différence entre les quantités de nourriture distribuées est peu importante, et ne donne pas la raison des différences de prix que nous avons relevées.

Mais alors que la nourriture composée par Meesters coûte seulement 58,6 : 548,5 = 0 fr. 10 le kilo, celle employée par Knaeps coûte 112,40 : 615 = 0 fr. 18 le kilo.

La diminution du prix de la nourriture a été obtenue par M. Meesters de la façon la plus simple, en faisant entrer dans ses pâtées des aliments très économiques, déchets de viande, verdure, et surtout petit lait ou lait écrémé. Je conviens, toutefois, que certains de ses calculs ne sont pas tout à fait irréprochables, et qu'il compte, par exemple, les farines d'orge, de sarrasin, d'avoine et de maïs, à des prix un peu faibles ; tout au plus pourrait-on réaliser ces prix, dans les fermes, par la mouture des grains rejetés au trieur ; mais en admettant même que son prix de nourriture doive être majoré de 20 0/0, il n'en subsisterait pas moins une différence encore considérable en sa faveur.

Et, pour cette raison, il n'est peut-être pas inutile d'insister sur l'avantage que procure l'emploi du petit lait dans la nourriture des poussins. M. Meesters fait entrer ce petit lait dans la confection des pâtées, mais il serait préférable, au moins dans les premières semaines, de le faire absorber aux poussins sous la forme de lait caillé cuit, suivant un mode de préparation parfaitement décrit par M. H. Voitellier :

« Laisser le lait cailler spontanément ou le précipiter avec un peu de présure. Faire bouillir la caillebotte dans une casserole, une poêle, ou plutôt un poêlon en terre, puis, après quelques minutes d'ébullition, quand la consistance

est suffisante, verser tout le contenu du poëlon dans une passoire à larges trous et laisser bien égoutter. Puis briser les morceaux avec une fourchette pour faire passer le tout par les trous, ce qui forme à peu près comme des grains de riz. Étendre en une couche mince sur un torchon, pour faire refroidir et enlever toute humidité. Cet aliment, dont l'aspect est tout à fait celui du riz cuit, se distribue soit dans des petites augettes à barres transversales, dans lesquelles les poussins ne peuvent monter, soit, de préférence, sur des blocs de bois dits billots à pâtée, avec tige médiane et léger godet creusé tout autour, sur lesquels les poussins sont forcés de manger sans rien gaspiller. Dès que les poussins ont goûté à ce mets délicat, ils s'en montrent plus friands que de n'importe quel aliment. Seulement, il est indispensable de préparer le « caillebet » tous les jours; il ne serait plus appétissant et deviendrait même malsain, s'il avait subi le moindre commencement de fermentation. »

Aux environs de Houdan, il n'est pas d'éleveur qui oserait élever des poussins sans ce « caillebet », ni les conduire au sacrifice sans introduire du petit lait dans leurs pâtées d'engraissement.

GALLUS.

---

## Typographie, Lithographie, Gravure

# E. DUFRESNE

IMPRIMEUR

DE L'INSTITUTION SAINT-VINCENT, DU COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE,  
DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, ETC.,

*4 et 5, rue du Puits-Tiphaine, Senlis.*

---

IMPRESSIONS COMMERCIALES, REGISTRES, FACTURES, TÊTES DE LETTRES

*Cartes de visile, Cartes d'adresses, Mémoires, Mémorandums,*

LETTRES DE NAISSANCE, DE MARIAGE, DE DÉCÈS

**Prospectus, Affiches,**

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

---

## Chronique de la *Société Agricole*.

---

Nous voici à la période de la pleine consommation des engrais de printemps ; le moment est donc bien choisi pour juger du résultat de la lutte engagée entre les spéculateurs, entre les fabricants, entre les négociants d'une part, et la culture d'autre part.

Et il faut bien proclamer que la résistance de cette dernière n'a pas été sans peser sur les cours des nitrates et des sulfates, dont elle a pu entraver la marche ascendante. Dunkerque, qui rêvait 28 à 29 francs, devra se contenter d'une moyenne de 27 francs, et les sulfatiers n'ont pu maintenir leurs hauts cours. C'est surtout sur cet article (le sulfate d'ammoniaque) que la baisse a plutôt porté, et il est bien certain que les fabricants ne doivent pas être sans préoccupation pour l'automne, car, à l'heure actuelle, il reste du sulfate d'ammoniaque dans les magasins, et les achats du printemps sont à peu près terminés.

A notre avis, il ne faut pas s'engager actuellement pour le livrable ; une de ces surprises agréables auxquelles la culture est peu habituée, il est vrai, est possible.

Et pour en revenir au nitrate, car, de celui-là, il en est encore besoin, il nous semble qu'il faut l'acheter maintenant, mais échelonner les expéditions, c'est-à-dire le faire livrer au fur et à mesure des besoins. La différence du transport, au quintal, est si peu appréciable pour 5.000 ou pour 10.000 kilos, que si 5.000 kilos vous suffisent, contentez-vous-en, et faites expédier plus tard le complément.

Si on procédait ainsi, la hausse, conséquence fatale d'une demande importante, ne se produirait pas, et peut-être, sur mai, enregistrerait-on de bons cours.

A. B.

---

A CÉDER APRES FORTUNE

## VACHERIE-LAITERIE

tenue 15 ans par le vendeur. Jolie localité près Paris. Magnif. install. moderne. Beau pavillon d'habit. Grande cour. Vastes greniers. 25 vaches laitières, 1<sup>er</sup> choix. Vente journal. garantie de 320 lit. à 40 cent. Bénéf. ann. justifiés : 10.000 fr. 20.000 fr. arg. suffisent pour traiter.

S'adresser à M. LAPORTE, 93, boulevard Sébastopol, Paris.

---

## CARROSSERIE DE LUXE

# LÉON BUAT

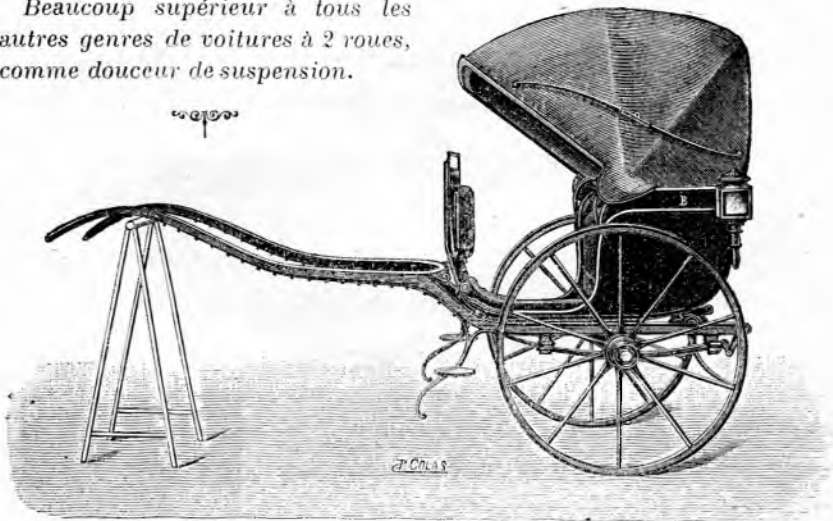
— ♦ — SENLIS (OISE).

## NOUVEAU BUGGY

monté à 4 ressorts

au moyen de brancards en tôle emboutie (SYSTÈME BREVETÉ S. G. D. G.)

*Beaucoup supérieur à tous les autres genres de voitures à 2 roues, comme douceur de suspension.*



PLUS PRATIQUE ET PLUS CONFORTABLE QUE LE CABRIOLET

**Spécialité de Charrettes-tonneau**

---

# Assurances agricoles

---

## L'ABEILLE

Compagnies à PRIMES FIXES

contre l'Incendie, la Grêle, sur la Vie et contre les Accidents.

---

### L'ABEILLE-INCENDIE

Risques Agricoles, Meules, Hangars.

### L'ABEILLE-GRÊLE

### L'ABEILLE-ACCIDENTS

Accidents du Personnel Agricole. Responsabilité civile.

Dommages aux Tiers, Assurances Individuelles.

Accidents des chevaux et Voitures, Accidents de chasse.

### L'ABEILLE-VIE

Assurances Vie entière, Terme fixe, Mixtes, Assurances dotales

Combinaisons spéciales de L'ABEILLE.

### RENTES VIAGÈRES

---

## A. BONAMY

*Délégué de la Société Agricole de Senlis*

AGENT GÉNÉRAL DES QUATRE COMPAGNIES L'ABEILLE

**25, Rue du Châtel, SENLIS (Oise).**

TÉLÉPHONE 44

---

**Le Mardi, au Marché de Senlis.**

**Le Mercredi, à la Bourse du Commerce, à Paris.**

**Le Samedi, au Marché de Crépy.**

---

La superficie des Exploitations garanties par l'Abaille, dans l'arrondissement de Senlis, est de **24.200 hectares.**

**AGRICULTEURS**  
**Augmentez vos Récoltes**  
*par l'emploi des*  
**SELS DE POTASSE DE STASSFURT**  
**CHLORURE**  
**SULFATE**  
**KAINIT**



**SE TROUVENT DANS TOUTES  
LES BONNES MAISONS D'ENGRAIS  
DE LA RÉGION**  
AGENTS GÉNÉRAUX POUR LA FRANCE  
**ORIGET & DESTREICHER**  
*1. Rue de Penthièvre PARIS.*

# SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SENLIS

CAPITAL : 141.000 FRANCS

La Société peut acheter en ce moment pour le compte de ses Associés et à des conditions *très avantageuses*, tous engrais des meilleures marques.

Elle achète pour leur compte tout ce qui est nécessaire, engrais, tourteaux, instruments, liens et ficelles, charbons, essences pour moteurs, bestiaux, etc.

Elle leur fait crédit pour trois, six mois ou plus, moyennant 1 fr. 0/0 par trois mois.

Elle leur prête les fonds qui leur sont nécessaires, sur warrants de leur meules, alcools en bacs, etc.

*Prière aux cultivateurs d'adresser les communications et les demandes pour ceux qui voudraient en faire partie, à M. BONAM, rue du Châtel.*

TÉLÉPHONE N° 44.

---

---

## ÉTABLISSEMENTS DE LIANCOURT (OISE)

les plus importants de France

pour la Construction des INSTRUMENTS ARATOIRES

**A. BAJAC\***

*Ingénieur-Constructeur Breveté S. G. D. G.*

SEUL GRAND PRIX. La plus haute Récompense pour les Machines Agricoles françaises à l'Exposition universelle de 1889.

### CHARRUES

bisocs et trisocs.

### SCARIFICATEURS

### EXTIRPATEURS

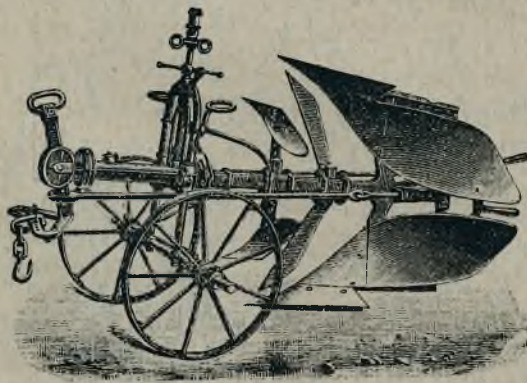
### HERSES

en tous genres

### ROULEAUX

ondulés

ET CROSKILLS



### MATÉRIELS

pour grande Culture  
à vapeur et  
par Treuils à manège.

### MATÉRIELS

*complets*  
pour la Culture  
rationnelle  
de la Betterave  
à sucre.

## CHARRUES-BRABANTS DOUBLES

## NOUVELLE HERSE ECROUTEUSE-EMOTTEUSE

*le meilleur des brise-mottes.*

ROULEAUX SPÉCIAUX POUR BETTERAVES — HOUES A CHEVAL

Arracheurs perfectionnés à 1, 2 et 3 lignes.